

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 3-14 ANS CIAS Questembert Communauté Centre Social La Maison Pop'

### 1. Présentation

Le présent règlement intérieur définit les modalités pratiques de fonctionnement et le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs du centre social La Maison Pop, du centre Intercommunal de Questembert Communauté.

Ces structures visent à favoriser l'accueil de tous dans le respect de chacun.

Pour cela, nous avons besoin de tous pour favoriser le bien vivre ensemble.

Les structures sont soumises à la réglementation générale des Services départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) soumise à une législation et à une réglementation spécifiques aux accueils de loisirs.

<b>Coordonnées des différents accueils</b>		
<b>Centre Social Maison Pop</b>	18 rue Jean Grimaud - 56230 QUESTEMBERT	02 97 26 15 00
<b>*Acm Questembert Pomme d'Api</b>	Place Jacques Prévert - 56230 QUESTEMBERT	06 62 95 14 15 06 28 42 04 50
<b>Acm Questembert École Primaire Beau Soleil</b>	Place Jacques Prévert - 56230 QUESTEMBERT	06 62 95 14 15
<b>Acm Berric</b>	Place de La poste – 56230 BERRIC	06 37 79 55 92
<b>Acm La Vraie Croix</b>	11 rue du Paradis – 56250 LA VRAIE CROIX	06 21 79 30 30
<b>Acm Molac</b>	5 rue de l'étang – 56230 MOLAC	06 64 81 02 80
<b>Acm TREMPLIN</b>	Complexe des Buttes – 56230 QUESTEMBERT (vacances d'Automne et d'Été) Complexe sportif Berric – Place de la poste – 56230 BERRIC (vacances de Noël et d'Hiver) Salle Omnisports La Vraie Croix – Rue Chanterie- 56230 LA VRAIE CROIX (vacances de Printemps)	06 10 54 58 37
<b>La Passerelle (9-11 ans) ouvert uniquement durant les vacances scolaires</b>	Asphodèle 1 Rue du Pont Tan – 56230 Questembert (vacances d'été, hiver et printemps) École Beausoleil Place Jacques Prévert - 56230 QUESTEMBERT (vacances d'Automne)	07 63 70 96 27

\* Acm : Accueil Collectif de Mineurs

### 2. Le projet

Les accueils de loisirs du Centre Social sont conçus pour offrir aux enfants et aux jeunes des moments privilégiés de plaisir, de découverte et de partage. Notre objectif est de permettre à chacun de se découvrir, de découvrir les autres, et d'explorer le territoire. À travers une diversité

d'activités, ils sont encouragés à exprimer leur créativité, à assumer des responsabilités, et à développer leur autonomie. Ces espaces les aident à valoriser leurs compétences, à gérer leurs émotions, et à s'ouvrir aux autres, tout en cultivant leur lien avec le territoire qui les entoure.

### Le soutien et l'accompagnement à la parentalité:

Le Centre social La Maison Pop' accompagne les familles du territoire via notamment sa référente famille. Vous pouvez la contacter, à la maison Pop', en cas de besoin d'informations, de conseils et/ou d'accompagnement pour tout ordre de la vie quotidienne et familiale. Un travail en partenariat est réalisé avec la Maison des Parents, qui regroupe le Relais Petite Enfance et les Parentillages du CIAS. Ce partenariat permet d'offrir aux familles un soutien complémentaire et d'approfondir l'accompagnement des enfants et de leurs parents.

Un rendez-vous avec la direction des ACM, accompagné ou non, d'un professionnel de l'accompagnement à la parentalité pourra être proposé pour établir les conditions d'accueil et d'accompagnement les plus adaptées.

### **3. Les horaires d'ouvertures :**

#### **Pour les accueils 3-11 ans :**

Inscriptions	Horaires garderie du matin (0,31€ le quart d'heure)	Horaires d'accueil	Horaires de départ	Horaires garderie du soir (0,31€ le quart d'heure)
A la journée	De 7H30 à 9H	De 9H à 9H30	De 17H à 17H30	De 17H30 à 18h30
Le matin sans repas		De 9H à 9h30	De 11H45 à 12H	
Le matin avec repas		De 9H à 9h30	De 13H15 à 13H30	
L'après-midi avec repas		De 11H45 à 12H	De 17H à 17H30	De 17H30 à 18h30
L'après-midi sans repas		De 13H15 à 13H30	De 17H à 17H30	

#### **Pour le Tremplin 11-14 ans:**

ACCUEIL EN PÉRIODE SCOLAIRE	ACCUEIL MULTI SITE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES
<p>Mercredi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12h30 =navettes possibles au départ du collège sur inscription</li> <li>- 12h30/13h30 = repas à prévoir par la famille/mise à disposition d'un micro-onde à l'Espace Pop de La Vraie Croix</li> <li>- 13h30/17h =Activités / projets avec les jeunes</li> <li>- 17h/18h= Retour navettes possible sur inscription</li> </ul>	<p>Ouverture tous les jours de 8H30 à 18H</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un programme est établi par les animateurs selon les envies et besoins des jeunes.</li> <li>- Des soirées peuvent y être proposées</li> <li>- Navettes sur inscription matin (8h45-9h45) et soirs (17h-18h)</li> </ul>

#### Navettes sur inscription :

- Mercredi = Navettes proposées au départ des collèges (Questembert et Elven)
- Vacances = Navettes proposées pour récupérer les jeunes sur les communes à horaire fixe. (cf programme d'animation)

Le transport est assuré par des minibus conduits par l'équipe d'animation. Les jeunes sont donc amenés à utiliser ces moyens de transport. Chacun doit y adopter une attitude responsable et respectueuse.

L'organisateur est responsable du jeune lors du trajet en minibus.

Une fois le jeune déposé sur sa commune, il est de retour sous la responsabilité de la famille.

**Les horaires peuvent être modifiés suivant les activités et projets mis en place.**

#### A noter :

Hormis les responsables légaux, seules les personnes inscrites sur la fiche sanitaire ou renseignées sur le portail famille sont habilitées à récupérer les enfants. Si une autre personne est amenée à récupérer exceptionnellement un enfant, une autorisation écrite des parents et une pièce d'identité sera systématiquement demandée.

Dans le cas où l'enfant serait autorisé à partir et/ou arriver seul, il sera demandé aux responsables légaux de le notifier sur la fiche famille.

#### **4. Modalités d'admission :**

Les accueils de loisirs prennent en charge les enfants dès 3 ans, ou moins de 3 ans s'ils sont déjà scolarisés, en suivant le même rythme que l'école.

**Les enfants seront accueillis dans la limite des places disponibles** et répartis par groupe d'âge. Un accueil passerelle pour les 9-11 ans est également ouvert pour les vacances scolaires.

Le Tremplin est ouvert à tous jeunes âgés de 11 ans (scolarisé au collège) à 14 ans.

Les enfants entrant au collège à la rentrée de septembre, sont accueillis à la Passerelle, qui est chargée de préparer justement ce passage si important.

L'accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques se fera en concertation avec la famille, dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou d'un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP), selon les besoins. Une rencontre préalable avec la direction de la structure permettra de fixer les conditions d'accueil optimales et d'organiser l'accompagnement nécessaire. Selon la situation de l'enfant, nous pourrions vous proposer de faire une demande de renfort de l'équipe afin de faciliter son accès au sein de l'ACM et de répondre à ses besoins. La Maison Pop' mobilise tous les services dédiés pour assurer l'inclusion des enfants porteurs de handicap, tout en offrant un accompagnement administratif aux familles concernées. L'accueil sera possible sous réserve que les moyens nécessaires soient réunis pour assurer le bien-être de l'enfant.

L'attestation AEEH de l'enfant devra être fournie lors de la première inscription pour finaliser la procédure.

**Les enfants ne pourront pas être accueillis à l'accueil de loisirs en cas de fièvre ou de maladie contagieuse.**

## 5. Modalités de réservations et d'annulations

### Pour les accueils 3-11 ans

Les ACM 3/11 ans du Centre Social La Maison Pop' dispose d'un portail famille via le lien suivant : <https://portail.berger-levrault.fr/QuestembertCommunaute56231/accueil>

Celui-ci vous permet de faciliter toutes vos démarches : inscriptions / annulations, consulter vos plannings ou encore accéder aux différentes informations relatives aux activités dont bénéficient votre enfant.

#### A) Effectuer ses 1<sup>ers</sup> pas sur le portail :

Il vous faut disposer d'un compte sur le portail Famille

Pour une première inscription, il est nécessaire de contacter la Maison Pop' au 02 97 26 15 00 ou par mail à [maisonpop@qc.bzh](mailto:maisonpop@qc.bzh) afin de **convenir d'un rendez-vous pour la création de votre dossier.**

Lors de ce rendez-vous, il est obligatoire de fournir les documents suivants :

- Le quotient familial CAF,
- Le carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour,
- Une attestation de responsabilité civile,
- Une photocopie du livret de famille.

Ce temps d'échange sera l'occasion de remplir un livret d'accueil permettant de préciser les éventuels besoins spécifiques de votre enfant afin de pouvoir l'accueillir dans les meilleures conditions. Vous recevrez également un numéro d'abonné, vous permettant d'inscrire ou de désinscrire votre enfant via le portail famille ainsi que ce règlement intérieur qui sera à signer.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter au 02 97 26 15 00 ou par mail à [maisonpop@qc.bzh](mailto:maisonpop@qc.bzh).

#### B) Mettre à jour ses informations personnelles en vue d'une réinscription :

Mettre votre compte à jour régulièrement lors de vos éventuels changements de situation (adresse, personne autorisée à récupérer l'enfant, quotient familial.....) ou à chaque nouvelle année scolaire.

Si ce n'est pas le cas, certaines applications peuvent être bloquées.

#### C) Effectuer une demande de réservation :

Remplir les dates souhaitées sur le planning d'activité de votre enfant

**Les familles ont la liberté de choisir les jours de présence de leur enfant, mais les réservations ne doivent pas se limiter aux seules journées où des sorties sont programmées.**

Le but de cette politique est d'assurer un suivi régulier des enfants afin de mieux les connaître, comprendre leurs besoins et ainsi les accompagner de manière plus adaptée tout au long de leur séjour.

Toute demande de réservation fait l'objet d'une confirmation de traitement par mail. Ce mail ne constitue pas une validation de l'inscription. Un 2<sup>ème</sup> mail est prévu à cet effet (demande acceptée / demande refusée ou demande en attente).

Si votre inscription est mise sur liste d'attente, il vous appartient de suivre son évolution sur le portail (les absorptions sont possibles jusqu'à la fin de la période d'annulation)

Le Centre Social contactera les familles suite à cette période (le jeudi, 7j avant l'accueil, le mercredi) afin de leur faire une proposition d'accueil sur un autre site (si les effectifs le permettent)



### **Hors période d'inscription, l'accès au portail est verrouillé.**

Les demandes sont alors à effectuer par mail à : [maisonpop@qc.bzh](mailto:maisonpop@qc.bzh). Elles seront traitées dans la mesure des possibilités du Centre Social.

#### D) Annuler une réservation :

Toute inscription faite vaut engagement et entraîne une facturation. Une absence non justifiée est donc automatiquement facturée, sauf pour motif impérieux (maladie, raison familiale, etc.).



Les accueils connaissent de plus en plus de périodes de saturation. Les annulations de dernière minute (voire non justifiées) pénalisent l'ensemble de l'organisation, c'est pourquoi il a été nécessaire d'effectuer quelques modifications, comme expliqué ci-dessous :

- **Pour les mercredis**, elles sont possibles sans aucune facturation le lundi 12h, 10j avant la venue de l'enfant
- **Pour les vacances scolaires**, elles sont possibles sans aucune facturation le vendredi 12h, 10 jours avant chaque période de vacances à date fixe (cf-calendrier 2024-2025)
- **Pour les vacances d'été**, elles sont possibles sans aucune facturation le 21 du mois précédent (21 juin pour le mois de juillet, 21 juillet pour le mois d'août)

**De plus, l'organisateur se réserve le droit de revoir les réservations d'une famille en cas d'absences injustifiées répétées.**

#### **Pour le Tremplin 11-14 ans :**

*Le Centre Social se réserve le droit de ne pas ouvrir l'ACM Tremplin si le nombre d'inscriptions est inférieur à 7 jeunes, pour les vacances scolaires.*

#### Pour s'inscrire :

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le présent règlement signé. Le dossier complet doit être déposé 15 jours avant le début des vacances.

**L'équipe encadrante se réserve le droit de réajuster les pré-inscriptions afin de préserver une équité et un accès aux loisirs à tous.**

Le dossier comprend :

- x La fiche famille
- x La fiche sanitaire
- x Le quotient familial CAF
- x Le carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour
- x Une attestation de responsabilité civile
- x Une photocopie du livret de famille
- x L'autorisation de quartiers libres
- x L'autorisation de droit à l'image
- x Le règlement intérieur

## Les annulations:

Toute inscription faite vaut engagement et entraîne une facturation. Une absence non justifiée est donc automatiquement facturée sauf pour motif impérieux.

**Dans un souci d'organisation et d'accès au temps d'animation pour tous, les désistements devront être signalés à minima 48h avant.**

## **6. Facturation**

Les factures seront transmises aux familles via le Trésor public, quelques semaines après la période concernée.

Les habitants de Questembert Communauté ainsi que les enfants scolarisés sur le territoire bénéficient d'une tarification établie selon leur quotient familial (cf grille ci-dessous).



En cas de non présentation de celui-ci, le tarif supérieur sera appliqué et la facture ne pourra être modifiée.

La facture est à régler soit :

- Par prélèvement automatique. Après avoir rempli et signé le mandat SEPA
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par Chèque Vacances ou par CESU (- de 6 ans)

### **Pour les accueils 3-11 ans**

La grille tarifaire (mise à jour au 10/02/2025) :

Quotient Familial	Journée	1/2 journée + repas	1/2 journée	Forfait semaine
< 450	9,60 €	7,20 €	4,80 €	43,20 €
450 à 700	10,90 €	8,15 €	5,45 €	49,05 €
701 à 860	12,55 €	9,40 €	6,30 €	56,45 €
861 à 1000	14,20 €	10,65 €	7,10 €	63,90 €
1001 à 1140	15,40 €	11,55 €	7,70 €	69,30 €
1141 à 1300	16,60 €	12,45 €	8,30 €	74,70 €
1301 à 1445	18,25 €	13,70 €	9,10 €	82,10 €
1446 à 1775	18,50 €	13,85 €	9,25 €	83,25 €
1776 et +	18,80 €	14,10 €	9,40 €	84,60 €
Extérieur	23,50 €	17,60 €	11,75 €	-

Les tarifs affichés incluent tous les frais de sortie et de repas.

Le CIAS de Questembert Communauté étant conventionné avec la CAF, les quotients familiaux < ou égaux à 700 bénéficient d'une déduction de 1€ / demi-journée et de 2€ / jour (uniquement sur les vacances scolaires).

## Pour le Tremplin 11-14 ans

La grille tarifaire :

TARIFS							
QF	Tarif 1	Tarif 2		Tarif 3		Tarif 4	
		Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée
<600	1 € / an	5,69 €	2,85 €	7,25 €	3,63 €	11,39 €	5,69 €
600 à 720		6,21 €	3,11 €	8,28 €	4,14 €	12,42 €	6,21 €
721 à 860		6,73 €	3,37 €	9,32 €	4,66 €	13,46 €	6,73 €
861 à 1000		7,25 €	3,63 €	10,35 €	5,18 €	14,49 €	7,25 €
1001 à 1140		7,76 €	3,88 €	11,39 €	5,70 €	15,53 €	7,76 €
1141 à 1300		8,28 €	4,14 €	12,42 €	6,21 €	16,56 €	8,28 €
1301 et +		8,80 €	4,40 €	13,46 €	6,73 €	17,60 €	8,80 €
Extérieur		10,35 €	5,18 €	15,53 €	7,76 €	20,70 €	10,35 €

Les tarifs affichés incluent tous les frais de sortie.

Le CIAS de Questembert Communauté étant conventionné avec la CAF, les quotients familiaux < ou égal à 700 bénéficient d'une déduction de 1€ / demi-journée et de 2€ / jour (uniquement sur les vacances scolaires).

### 7. Accueil des besoins particuliers (santé, allergies...)

L'état physique des enfants doit être compatible avec la vie en collectivité et compatible avec les activités spécifiques qui pourraient y être organisées. La famille devra signaler obligatoirement dans la fiche sanitaire tous les renseignements : allergies, asthme, numéros de téléphone d'urgence et devra prendre un rendez-vous avec la direction pour établir les bonnes conditions d'accueil de l'enfant.

Tout changement de situation ou de coordonnées personnelles doit être signalé impérativement.

### 8. Respect de la vie collective

Pour rappel, la collectivité ne sera pas tenue responsable des objets perdus, volés ou cassés. Les enfants sont entièrement responsables de leurs biens; il est donc préférable de garder les objets et les vêtements de valeur à la maison.

#### Utilisation des téléphones portables :

Nous comptons sur vous pour discuter de ce sujet avec votre enfant

Celle-ci est interdite pour les enfants de 3 à 11 ans.

Pour les jeunes de 11 à 14 ans, l'organisateur déconseille d'apporter un téléphone portable afin de favoriser les objectifs tels que le vivre ensemble, l'autonomie et la socialisation.

Nos équipes organiseront des moments de sensibilisation pour accompagner l'établissement de règles de fonctionnement :

- L'accès sera limité lors des temps hors activités et repas
- Nous autoriserons uniquement les jeux installés sur les portables ainsi que la prise de photos à usage privé
- D'après la [loi n°2023-566 promulguée le 7 juillet 2023 dernier visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne](#), nous n'autoriserons donc pas la pratique sur des réseaux sociaux soumis à l'autorisation parentale pour les **moins de 15 ans**
- Pour rappel l'utilisation des photos est soumise à la loi droit à l'image et respect de la vie privée du 19 octobre 2020 :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103>
- En cas de non-respect de ces règles, l'utilisation du téléphone pourra être interdite.

## **9. Respect dans la Communication avec les Professionnels**

Dans le cadre de nos échanges, il est essentiel que toute communication, qu'elle soit verbale, écrite ou électronique, soit empreinte de respect et de bienveillance. Les professionnels du Centre Social s'engagent à accueillir vos questions, remarques et suggestions avec attention. En retour, nous attendons des familles, usagers et partenaires une attitude respectueuse et courtoise envers les équipes.

Tout manquement à cette règle pourra faire l'objet d'un rappel, voire de mesures appropriées pour préserver un climat serein et constructif au sein de l'établissement.

## **10. Le règlement intérieur**

Ce règlement intérieur est adopté et validé par le centre social Maison Pop, organisateur et gestionnaire des accueils de loisirs. Le présent règlement peut faire l'objet de réajustements annuels.

Celui-ci est consultable sur le site internet de Questembert Communauté <https://www.questembert-communauté.fr/> ou sur le portail famille <https://portail.berger-levrault.fr/QuestembertCommunaute56231/accueil>

L'inscription d'un enfant à l'accueil de loisirs implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement intérieur par la famille ou le responsable légal de l'enfant.

Chaque famille s'engage à avoir fourni les documents obligatoires à jour (l'attestation de responsabilité civile, les copie des vaccins et l'attestation CAF ou MSA) et l'exactitude de tous les renseignements portés sur son espace portail famille.

Fait le ..... à .....

Signature